

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 2020/878 et ses modifications

FLEUR D'ORANGER 2%

1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

FLEUR D'ORANGER 2%

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Bougie parfumée à destination du grand public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

Nom : Dada
Adresse : 18 rue de l'isernon
74960 Cran Gevrier
Pays : France
Téléphone : 06.20.67.75.63
Email : contact@dada-creations.com

1.4 Numéros d'appel d'urgence

Union Européenne :

Belgique : +32 070 245 245
France : +33 (0)1 45 42 59 59
Luxembourg : +32 (0) 70 245 245
Suisse : 145

2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Identification des dangers :

NATURE : Mélange de produits aromatiques, d'origine naturelle, de nature identique et de synthèse.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 2020/878 et ses modifications

FLEUR D'ORANGER 2%

Mention d'avertissement : Néant

Pictogramme de danger : -

Mentions de danger : -

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P501	Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208

Contient : Linalool, Limonene. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH :

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PTB ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances :

Liste des composants à signaler : Non applicable ou données non disponibles

3.2 Mélanges :

SUBSTANCE	%	N° CAS	N° EC	CLASSIFICATION
Linalool	0.4-0.5	78-70-6	201-134-4	Skin Irrit. 2 : H315 Skin Sens. 1B : H317 Eye Irrit. 2 : H319
Limonene	0.1-0.2	5989-27-5	227-813-5	Flam. Liq. 3 : H226 Asp. Tox. 1 : H304 Skin Irrit. 2 : H315 Skin Sens. 1B : H317

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 2020/878 et ses modifications

FLEUR D'ORANGER 2%

				Aquatic Acute 1 : H400 Aquatic Chronic 1 : H410
--	--	--	--	--

4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute, ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard d'eau, poudre d'extinction sèche. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 2020/878 et ses modifications

FLEUR D'ORANGER 2%

Classe d'inflammabilité : le produit n'est pas inflammable.

Prévention : ne pas fumer, pas de flemme nue.

5.3. Conseils aux pompiers Équipement spécial de protection pour les pompiers:

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux services de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de nettoyage : endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections Equipement de protection individuelle:

NON CONCERNE.

7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

-Refermer les emballages après utilisation.

-Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

-Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

Conformément au règlement CE N° 2020/878 et ses modifications

FLEUR D'ORANGER 2%

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

-Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
-Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable ou données non disponibles.

8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer.
Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et bien entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans des endroits clos.

Protection des yeux/du visage :

Eviter le contact avec les yeux.
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité, conformes à la norme NF EN166.

Protections des mains :

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 2020/878 et ses modifications

FLEUR D'ORANGER 2%

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Caractéristiques recommandées :

Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique (@20°C-1 atm.) :	Solide
Couleur	
Odeur	caractéristique
Solubilité	alcool
Densité relative (d20/20)	[0.923 ; 0.945]
Indice de réfraction	[1.460 ; 1.482]
Point d'éclair (°C)	75

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Réactions dangereuses : pas de réaction dangereuse connue

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 2020/878 et ses modifications

FLEUR D'ORANGER 2%

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Information toxicologique : Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Orale : Non classée

Inhalation : Non déterminée

Cutanée : Non déterminée

12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 2020/878 et ses modifications

FLEUR D'ORANGER 2%

Aucune donnée n'est disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

WGK : Néant

15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

-Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n°618/2012

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 2020/878 et ses modifications

FLEUR D'ORANGER 2%

- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n°487/2013
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n°758/2013
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n°944/2013
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n°605/2014
- Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement UE n°1297/2014

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en Point 3

H226	Liquide inflammable
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité selon 2001/58/CEE

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Listes des points modifiés : 2.1

2.2

3.2

15.1